|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MDE 16/8098/2024 – Jordanie - 31 mai 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 032/24-1 |
| Un réfugié syrien qui risquait un renvoi forcé vient d’être libéré | | |
| JORDANIE | | |

Le 29 mai 2024, les autorités jordaniennes ont libéré le réfugié et journaliste étudiant syrien Atiya Mohammad Abu Salem après l’avoir maintenu en détention arbitraire pendant 50 jours, au cours desquels il risquait d’être renvoyé de force en Syrie.

Le 29 mai 2024, les autorités jordaniennes ont annulé l’arrêté d’expulsion visant le réfugié et journaliste étudiant syrien Atiya Mohammad Abu Salem et l’ont remis en liberté, après 50 jours de détention administrative arbitraire.

Les forces de sécurité jordaniennes avaient interpellé Atiya Mohammad Abu Salem le 9 avril, alors qu’il était en chemin pour filmer une manifestation de soutien à Gaza à proximité de l’ambassade d’Israël à al Rabieh, à Amman, et ne l’avaient pas informé des motifs de son arrestation. Atiya Mohammad Abu Salem a été interrogé en l’absence d’un avocat et a subi plusieurs violations des droits humains, notamment des menaces d’expulsion et de déverrouillage forcé de son téléphone pour inspection. Selon son avocat, les autorités ont ordonné son expulsion vers la Syrie, sans fournir le fondement juridique de l’arrêté, sans l’inculper de quelque crime que ce soit, ni le déférer devant un organe judiciaire.

Amnesty International a appelé les autorités jordaniennes à libérer immédiatement Atiya Mohammad Abu Salem et à veiller à ce qu’il ne soit pas expulsé de force vers la Syrie. En cas d’expulsion, il aurait été exposé au risque de subir de graves violations des droits humains, y compris des actes de torture, une disparition forcée ou une détention arbitraire.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**